

## ACTIVITÉS EQUESTRES

Le tableau ci-dessous précise pour chaque type d'activité équestre le CFE compétent, le régime social applicable et, à titre indicatif, le régime fiscal correspondant.

Extrait de l'article L. 311-1 du code rural "Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle". Le terme de préparation recouvre, outre le débourrage et le dressage, la notion de maintien en condition d'exploitation d'un équidé déjà dressé et entraîné. L'équidé est régulièrement manipulé pour être exploité dans le secteur d'activité auquel il est destiné : sport, randonnées, enseignement, travaux agricoles, etc.

	CFE	Régime fiscal <sup>1</sup>	Régime social
<b>Activités relevant des CFE agricoles *</b>			
<b>Activités d'élevage</b>			
Elevage avec sol : élevage d'équidés en vue de la vente et/ou de l'exploitation en courses même avec le recours d'un entraîneur (dont « haras privés »)	CA	BA	MSA
Activités ayant pour support l'exploitation d'un élevage équin, ou se situant dans le prolongement de cet élevage	CA	(dépend des cas)	MSA
Ventes de saillies (éleveur, dresseur, entraîneur)	CA	BA	MSA

\* Les activités équestres exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production agricole ou qui ont pour support l'exploitation, sont réputées agricoles (art L. 311-1 du Code Rural). Le CFE dont elles dépendent est donc la Chambre d'Agriculture (CA), le régime fiscal qui s'applique est le bénéfice agricole (BA) et elles relèvent du régime social agricole. Ce cas de figure concerne par exemple l'exploitant agricole qui prend en pension des équidés sans en assurer la préparation ni l'entraînement (pension « pure »).

	CRÉ	Régime fiscal	Régime social
<b>Activités de dressage, entraînement en vue de l'exploitation d'équidés</b>			
Dressage, débourrage de chevaux appartenant à des tiers	CA	BA	MSA
Entraînement à titre indépendant de chevaux appartenant à des tiers (entraîneurs publics, éleveurs - entraîneurs, cavaliers professionnels)	CA	BA	MSA
Exploitation en courses par un éleveur, un dresseur ou un entraîneur de chevaux qu'il a élevés, dressés ou entraînés	CA	BA	MSA
Vente d'équidés achetés ou non, dressés ou entraînés par le vendeur	CA	BA	MSA
Mise en location d'équidés, élevés, dressés ou entraînés le bailleur	CA	BA	MSA
Prise en pension ou gardiennage (au pré, en box ou en stabulation, même hors compétition) d'équidés élevés, dressés ou entraînés par l'entreprise ou l'exploitation agricole qui prend en pension	CA	BA	MSA
Promenades touristiques à cheval ou en véhicule hippomobile, avec ou sans accompagnement, dans une structure d'accueil touristique sur l'exploitation.	CA	BA	MSA
<b>Activités d'élevage, de dressage ou d'entraînement en vue du spectacle</b>			
Elevage d'équidés destinés au spectacle, sans l'exercice d'activité de spectacle	CA	BA	MSA
Dressage ou entraînement pour le spectacle, sans l'exercice des activités de spectacle	CA	BIC ou BNC	MSA

	CFE	Régime fiscal	Régime social
<b>Activités de centres équestres, poney-club, club-hippiques, manèges, écuries ... :</b>			
- Dressage, entraînement, maintien en condition du cheval en vue de compétitions, de loisirs, de promenades, de randonnées, d'utilisation d'équidés par un public de personnes en difficulté	CA	BA	MSA
- Ventes d'équidés par celui qui les a élevés, dressés ou entraînés,			
- Vente du fumier des équidés exploités dans le centre,			
- Mise en location d'équidés élevés, dressés ou entraînés par l'établissement équestre pour la promenade ou le tourisme,			
- Enseignement d'équitation comprenant la fourniture de la cavalerie. Les équides sont élevés, dressés ou entraînés par l'entreprise ou l'exploitation agricole.			
- Organisation de concours, de compétition d'équidés ayant le support du centre, hors sociétés de courses	CA	BIC	MSA
- Hébergement et/ou restauration de cavaliers dans une structure d'accueil touristique ayant pour support l'exploitation			

	CFE	Régime fiscal	Régime social
<b>Travaux agricoles ou forestiers</b>			
Travaux agricoles ou forestiers (débardage du bois, travail à façon-entretien des vignes...) avec des chevaux élevés, dressés ou entraînés par l'entreprise ou l'exploitation agricole	CA	BA	MSA <sup>2</sup>
<b>Activités équestres relevant des CFE des chambres de commerce et d'industrie</b>			
Prise en pension « pure » (hors exploitation agricole) avec le seul entretien courant (ex. maisons de retraite pour chevaux) et mise en location « pure » d'équidés domestiques	CCI (RCS)	BA	URSSAF/RSI
Organisation de concours hors sociétés de courses qui n'ont pas pour support une exploitation agricole	CCI (RCS)	BIC	URSSAF/RSI
Activités équestres de spectacle avec ou sans dressage ou entraînement à cette fin (cirque, cinéma, théâtre, sons et lumières ...)	CCI (RCS)	BIC	URSSAF/RSI

<sup>2</sup> Les travaux agricoles et forestiers relèvent du régime social agricole en application de l'article L.722-1 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) CR, que les chevaux soient ou non élevés, dressés ou entraînés par l'entreprise.

<sup>3</sup> La prise en pension « pure » comprend au plus l'entretien de la littérerie, l'alimentation et une surveillance à l'herbe ou au paddock.

	CFE	Régime fiscal	Régime social
	CCI (RCS)	BIC	URSSAF / RSI
Hébergement et/ou restauration de cavaliers sans le support d'une exploitation agricole ou lorsque l'hébergement et/ou la restauration des cavaliers ne se situe pas dans une structure d'accueil touristique sur l'exploitation	CCI (RCS)	BA	MSA art L.722-1 (2° et 3°) CR
Prestation de services de travaux agricoles ou forestiers (débardage, travail à façon-entretien des vignes, etc.) utilisant des chevaux non élevés, dressés ou entraînés par cette entreprise ou cette exploitation agricole	CCI (RCS)	BIC	URSSAF / RSI
Vente d'équidés non élevés, dressés ou entraînés par le vendeur	CCI (RCS)	BIC	URSSAF / RSI
Vente de matériaux d'équitation, vente de souvenirs aux cavaliers	CCI (RCS)	BA	URSSAF / RSI
Toute activité par traction hippomobile (calèche, traîneau, remorque, etc.)	CCI (RCS)	BA	MSA
Transport par calèche de panneaux publicitaires ou de personnes, hors structure d'accueil touristique sur l'exploitation, avec des équidés élevés, dressés ou entraînés par l'entreprise ou l'exploitation agricole	CCI (RCS)	BIC	URSSAF / RSI
Activités équestres de spectacle exercées par un éleveur avec ses propres équidés, hors structure d'accueil touristique sur l'exploitation	CCI (RCS)	BIC	MSA
Activités équestres de spectacle exercées par un éleveur avec ses propres équidés dans une structure d'accueil touristique sur l'exploitation	CCI (RCS)	BIC	URSSAF / RSI
Utilisation d'équidés par un public de personnes en difficulté sans le support d'une exploitation agricole	CCI (RCS)	BIC	URSSAF / RSI
Centre de remise en forme pour équidés (applique les prescriptions des vétérinaires) – les soins priment par rapport à la prise en pension	CCI (RCS)	BIC	URSSAF / RSI

	CFF	Régime fiscal	Régime social
<b>Activités équestres relevant des CFE des chambres de métiers et d'artisanaat</b>			
- Maréchal-Ferrant, non artisan rural (travaille pour des particuliers...)	CMA (RM)	BIC	URSSAF/RSI
- Maréchal-Ferrant, artisan rural (travaille majoritairement pour le secteur agricole et emploie au maximum 2 salariés)	CMA (RM)	BIC	MSA en FF/RSI
<b>Activités équestres relevant des CFE des URSSAF ou des greffes de tribunaux de commerce lorsque l'activité est exercée par une personne morale</b>			
Enseignement de l'équitation sans autre fourniture (cavalerie, installation équestre ...)	URSSAF	BNC	URSSAF/RSI/CIPAV
Accompagnateur de tourisme équestre sans autre fourniture (cavalerie, installation équestre ...)	URSSAF	BNC	URSSAF/RSI/CIPAV
Soigneur (ex « palefrenier ») à titre indépendant, balnéothérapie pour chevaux	URSSAF	BNC	URSSAF/RSI
Monte du cheval dans une épreuve sportive attelée ou montée (jockeys non salariés)	URSSAF	BNC	MSA
Dressage ou entraînement d'équidés non domestiques (zèbres)	URSSAF	BNC	MSA